

A Son Excellence Dr. Fouad Mohadji  
Vice-Président, chargé du Ministère de la Production,  
de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat

Moroni, le 08/12/2011

Excellence,

La FCC, contactée pour information et avis, est en possession d'un bon de commande d'un installateur malgache concernant du matériel électrique destiné à équiper le futur Hôpital de Hombo.

Le matériel commandé est conforme aux cahiers de charge du bureau d'étude mais les caractéristiques correspondent aux normes britanniques, à savoir des installations de 115 V et des prises murales de deux broches B à 60 Hz de fréquence.

La règle d'installation aux Comores est de 220 V avec des prises de 3 broches à 50 Hz de fréquence. Ces caractéristiques correspondent à la norme Française NFS C15 100 (CE).

Nous attirons votre haute attention sur la nécessité d'harmoniser les installations pour éviter les risques d'incompatibilité avec le reste du pays.

En effet, il ne serait plus possible, à moins d'avoir un transformateur sur soi, de brancher quoi que ce soit qui diffère des normes britanniques dans une prise électrique de l'hôpital de Hombo.

Nous vous prions de saisir rapidement vos services afin qu'ils en informent le maître d'ouvrage, la **Fondation Jassim Bin Jabor**, pour qu'il demande au bureau d'études, **National Engineering Services Pakistan**, de modifier ses notes de calculs et les spécifications techniques aux normes communément utilisées.

En effet, nous avons pris l'exemple de l'électricité mais, tous les autres lots techniques de ce chantier sont aux normes britanniques. Il se poserait le problème de disponibilités de pièces de rechange même pour le matériel courant, l'impossibilité d'approvisionnement d'urgence entre hôpitaux hôpitaux (matériel d'oxygène...) et des risques d'accidents et complications graves pour les patients en cas de confusion de matériel ou de mauvaise manipulation.

Nous profitons de cette opportunité pour rappeler l'urgence de légiférer ou du moins de fixer des directives dans le domaine de l'installation électrique dans le secteur du bâtiment. Dans cette perspective, un travail d'étude de terrain est entamé par les professionnels membres de la FCC et nous sommes disposés à accompagner l'état dans la lutte contre l'anarchie normative. S'il s'avère que les normes choisies pour l'hôpital en construction expriment une nouvelle orientation normative de l'état, nous vous prions de le faire en toute transparence et engager comme il se doit des consultations avec les associations et organisations professionnelles, les corps techniques et naturellement avec la FCC.

Je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Vice-président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président de la FCC

  
Said Mchangama  


Copie : Ministre de la Santé

Secrétaire Général du Gouvernement

Chambre de Commerce

OPACO

Conseil National de l'ordre des Médecins

Association des Entrepreneurs du bâtiment

Ma-Mwe